



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL

PARTENARIAT ENM / EDASOP

REGARDS CROISES SUR LES ADDICTIONS ET LEURS TRAITEMENTS MEDICAUX ET JUDICIAIRES

Vendredi 22 septembre, de 9h00 à 13h00

En présentiel :

Salle Minerve

Cour d'appel de Toulouse

En visio :

Lien envoyé avant la formation

Merlène GRIVOT

Coordinatrice régionale d'activités prévention et formation

80€ la séance - 60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'améliorer la prise en charge en addictologie des publics sous-main de justice et de :

- Identifier les mécanismes en jeu dans les addictions.
- Repérer les modalités d'accompagnement et les réseaux en addictologie
- Appréhender les partenariats entre les acteurs de la justice et de
- L'addictologie.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

SÉQUENCE N°1 - Les conduites addictives des personnes sous-main de justice : Généralité et Evolution

- Appréhender les pratiques addictives de ce public spécifique, les mécanismes en œuvre, les modes et sens des usages
- L'évolution de la prise en charge en addictologie

SÉQUENCE N°2 - Justice et Réseaux en Addictologies

- Les liens santé et justice dans le cadre d'un accompagnement en addictologie en individuel et en collectif
- Identifier les structures et les ressources en addictologie de proximité

SÉQUENCE FINALE - Evaluation orale de l'intérêt porté à l'intervention

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques transdisciplinaires
- Techniques d'animations de groupes
- Utilisation d'outils ludiques
- Remise d'une documentation pédagogique aux participants et accès aux ressources documentaires en ligne

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation en présentiel à la Cour d'Appel de Toulouse, salle Minerve. Pour les avocats inscrits en visioconférence, le lien sera envoyé la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)